Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 081-218101400-20230329-1789_DL25290323-DE

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Nombre de conseillers
En exercice : 32
Présents : 21
Procurations : 9
Excusé : 2
Votants : 30
N° 25/2023

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) – Maison Sports Santé - Budget Principal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-neuf heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mme GUIDEZ, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, M. BONHOMME, Mme RÉMY, MM. VANTAUX, GAMBIER, Mme ESPARBIÉ, MM. POMARÈDE, DELORD, Mmes DECOUX-POINDRELLE, TAILHADES, M. NAVELLOU, Mmes ALBOUY POMPONNE, LE NY.

Avaient donné pouvoir :
M. LABORDE à M. GAMBIER
M. RENAULT à Mme MARIGNOL
Mme LESPINARD à M. LARUE
M. BÉLINGAND à Mme DOURTHE,
Mme GUIRAUD à Mme BALAT
Mme LEY à M. VIDAL
Mme BONNIFACY à Mme LE NY
M. DAVID à M. NAVELLOU
Mme MOUGIN à Mme ALBOUY POMPONNE

Étaient excusés :
M. FÈVRE
Mme FAURE

Madame IMBERT est nommée secrétaire de séance.

.../...

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 081-218101400-20230329-1789_DL25290323-DE

.../...

L'adjoint au Maire, délégué à la voirie et aux travaux, informe ses collègues que conformément à l'article L.2311-3-1 du CGCT, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

La durée et le montant de l'opération de la Maison Sports Santé entrent dans le cadre budgétaire précité.

Ainsi, i est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante l'autorisation de programme et les crédits de paiement prévisionnels, comme il suit :

Projet	Opération	Autorisation de Programme (AP) TOTAL TTC	CP/Crédits de paiement TTC	
			2023	2024
Maison Sports Santé	489	700 000€	210 000 €	490 000€

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311.3 et R.2311.9,

Vu le décret 97.4175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu l'avis de la Commission des finances du 27.03.2023,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE telle qu'elle est présentée, le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour l'autorisation 489 « Maison Sports Santé », comme il suit :

Projet	Opération	Autorisation de Programme (AP) TOTAL TTC	CP/Crédits de paiement TTC	
			2023	2024
Maison Sports Santé	489	700 000€	210 000 €	490 000€

.../...

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 081-218101400-20230329-1789_DL25290323-DE

.../...

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (TARN)

La secrétaire de séance,

Marie-Christine IMBERT

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 081-218101400-20230329-1789_DL25290323-DE